

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 mars 2009

Délibération n°2009-06

Avenant numéro 1 au règlement intérieur de l'UEB

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,

Vu le règlement intérieur adopté par le conseil d'administration en sa séance du 10 décembre 2007

Vu les délibérations N° 33 du 24 novembre 2008, N° 1, 2, 3 et 4 du 26 janvier 2009 relatives aux activités ou projets communs dont l'UEB assure la maîtrise d'ouvrage

1) Comités de pilotage et relations avec les établissements

Il est proposé d'ajouter le texte suivant à l'article 1 du règlement intérieur :

« L'UEB est chargée de la maîtrise d'ouvrage et/ou de la mise en œuvre d'activités ou de projets communs en vertu, soit du décret statutaire rappelé en visa, soit des délibérations spécifiques du conseil d'administration. Pour certaines de ces activités ou projets, pérennes ou ponctuels, il peut être constitué un comité de pilotage spécifique au domaine, chargé de l'élaboration des projets, de leur évaluation et des comptes rendus d'activité. La présidence de ces comités de pilotage, leur composition, leur modalité de fonctionnement, le champ de leur mission et les interactions avec les autres domaines, sont fixés par arrêté du président de l'UEB après accord du bureau. »

Le paragraphe de l'article 1.1 relatif au comité de pilotage du CDI est abrogé.

2) La commission des personnels.

La commission des personnels créée pour un an au 1^{er} janvier 2008 (article 8.1) est prorogée de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2009

L'article 8.2 est abrogé.

Le conseil d'administration est invité à adopter l'avenant numéro 1 au règlement intérieur.

Nombre de membres en exercice : 30

Vote : 28 Refus de participer au vote : 0

Pour : 27

Contre : 1

Abstentions : 0

Délibération adoptée

Visa du Président

Pièces jointes au présent document : Version consolidée du règlement intérieur

Transmis au Recteur Chancelier des universités le 25 mars 2009